

15.11.2010 - 17:51 Uhr

Coop exerce une pression massive sur ses fournisseurs - Promarca émet des réserves et évoque le droit de la concurrence

Berne (ots) -

Coop pose des exigences exagérées à l'égard de ses fournisseurs. C'est ce qu'a publié un journal suisse. Promarca, l'Union suisse de l'article de marque, prend position par rapport aux informations principales. Promarca critique le manque de considération et le recours à des méthodes peu transparentes dont Coop fait preuve à l'égard des fournisseurs, qui sont mis sous pression et menacés de sanctions. Le grand distributeur Coop se livre ainsi à une guerre des prix sur le dos des fournisseurs, tandis que sa marge brute de 34,4%, la plus élevée à l'échelle européenne, demeure intacte. Promarca émet des réserves en ce qui concerne le droit de la concurrence.

Les chiffres d'instituts indépendants montrent que, en 2009, Migros a revendiqué une marge brute de 39%. Celle de Coop s'élevait quant à elle à 34,4%. Par rapport à 2008, ces marges brutes, qui sont de toute façon les plus élevées à l'échelle européenne, ont augmenté, et ce malgré une «concurrence accrue» et des «baisses de prix au détriment de leurs propres marges», comme le soulignent publiquement les deux grands distributeurs suisses. Anastasia Li-Treyer, directrice de Promarca, trouve inacceptable le fait que les distributeurs augmentent leurs marges et la manière avec laquelle Coop répercute les conséquences de sa guerre des prix sur ses fournisseurs: «La majeure partie des fabricants d'articles de marque n'ont plus que Coop pour distribuer leurs produits à grande échelle. C'est aussi le cas pour de grandes marques connues. Lorsqu'une marque passe à la trappe, le produit est pratiquement exclu du marché suisse.» Cela renforce énormément la position de force de Coop, qui n'hésite pas à l'exploiter de manière précise dans les négociations en cours. «Que les négociations soient rudes ne nous pose pas problème, tant que le jeu de la concurrence demeure irréprochable. Seulement, ce n'est pas le cas en Suisse.» Du point de vue du droit de la concurrence, il est par conséquent fortement préoccupant «que cela donne lieu à des négociations unilatérales et aussi peu respectueuses, comme c'est le cas actuellement.»

Face aux médias, différents fournisseurs ont révélé que Coop pose des conditions exagérées sans contrepartie et que le distributeur n'hésite pas à brandir des menaces de sanctions massives, comme un retrait de l'assortiment, si le fournisseur devait ne pas accepter les conditions. Pour étayer ses exigences, Coop s'appuie sur une étude qu'elle ne remet pas aux fournisseurs et dont les résultats ne peuvent donc pas être compris par les entreprises concernées. «Renseignements pris auprès des entreprises qui sont membres chez nous, nous ne pouvons que confirmer l'ensemble de ces points», explique Anastasia Li-Treyer. «Coop ne laisse aucune marge de manoeuvre à ses fournisseurs. Ces derniers sont forcés d'accepter sous peine d'être confrontés à des problèmes.» Promarca souhaite se pencher sur ces préoccupations en matière de droit de la concurrence.

Contact:

Anastasia Li-Treyer, directrice de Promarca
Patrick Eigenmann, communication/RP Promarca
E-Mail: a.li@promarca.ch

Promarca
Union suisse de l'article de marque
Internet: www.promarca.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100016253/100614269> abgerufen werden.